

FONDATION ENTREPRENDRE

32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS
SIREN : 538 678 277

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En application de l'article L. 612-1 du code de commerce

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022



FONDATION ENTREPRENDRE

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration le 4 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les chapitres 2 et 3 de l'Annexe exposent les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes. Nos travaux ont consisté à en vérifier la conformité pour la prise en compte de la séparation des exercices et la reconnaissance des produits.



La note 3.2 de l'Annexe décrit la méthode de valorisation des titres de la SCI La Filature et créances rattachées. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère raisonnable des estimations retenues.

La note 3.5.4 de l'Annexe détaille les fonds dédiés portés au passif du bilan. Nos travaux ont consisté à vérifier que ces montants correspondent bien aux fonds affectés restants à engager en fin d'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Saint-Germain Audit



Dimitri Villiers-Moriamé
Associé



FONDATION ENTREPRENDRE

COMPTES SOCIAUX 2022



CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants	6
1.1 Présentation de la Fondation	6
1.2 L’année 2022.....	6
CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 Règles générales	7
Chapitre 3 : Éléments de compréhension du bilan.....	8
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	8
3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées	9
3.3 Créances.....	10
3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	11
3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre.....	12
Chapitre 4 – Éléments de compréhension du compte de résultat.....	14
4.1 Vente de prestations de service.....	14
4.2 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations	14
4.3 Subvention.....	14
4.4 Produits financiers.....	14
4.5 Charges d’exploitation	15
Chapitre 5 – Autres informations.....	16
5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan	16
5.2 Rémunérations alloués aux membres du conseil d’administration	16
5.3 Ventilation des éléments liés à l’activité des fondations abritées	16
5.4 Transactions avec contrepartie.....	17
Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination	17
6.1 Tableau de passage	18
6.2 CROD – Comptes de résultat par origine et destination	19
6.3 Commentaires sur les ressources.....	20
6.4 Commentaire sur les emplois.....	20
Chapitre 7 - Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public	21
7.1 Principes, règles et méthodes d’établissement.....	21



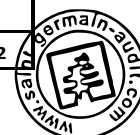
BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2022

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit	600 000	600 000	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires			-	-
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	-
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 960	18 736	9 224	8 374
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-		-	-
Titres SCI La Filature	2 700 000	1 565 192	1 134 808	1 134 808
Créances PART SCI La Filature	1 803 160		1 803 160	1 745 481
Autres titres immobilisés	2 500 330	41 787	2 458 543	
Autres				28 600
TOTAL I	7 631 450	2 225 715	5 405 735	2 917 263
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 100		3 100	312 324
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres	226 524		226 524	
Valeurs mobilières de placement	7 938 882	177 482	7 761 400	10 981 491
Instrument de trésorerie			-	-
Disponibilités	3 516 541		3 516 541	2 401 933
Charges constatées d'avance	3 690		3 690	5 490
TOTAL II	11 688 737	177 482	11 511 255	13 701 239
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursements des emprunts (IV)				-
Ecart de conversion Actif (V)				-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	19 320 187	2 403 197	16 916 990	16 618 502



BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2022 – suite

PASSIF	2022	2021
	NET	NET
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 885 626	13 822 277
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	-	-
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	-
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	92 161	63 349
Situation nette (sous-total)	13 977 787	13 885 626
<i>Fonds propres consommables</i>	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	13 977 787	13 885 626
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	
Fonds dédiés	1 180 414	808 175
TOTAL II	1 180 414	808 175
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs ou comptes rattachés	155 170	207 860
Autres dettes	1 603 619	1 706 840
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance		10 000
TOTAL IV	1 758 789	1 924 700
Ecarts de conversation Passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16 916 990	16 618 502



COMPTE DE RESULTAT – FONDATION ENTREPRENDRE 2022

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		-
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	137 112	59 859
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 667	58 000
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 687 107	4 080 295
Mécénats	942 000	888 240
Legs, donations et assurances-vies		
Contributions financières	112 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges		9 733
Utilisation des fonds dédiés	939 757	1 045 660
Autres produits	1 972	3 401
TOTAL I	5 850 615	6 145 188
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	344	5 644
Variation de stock		-
Autres achats et charges externes	869 635	785 773
<i>Aides financières</i>	3 313 293	3 231 615
Impôts, taxes et versements assimilés	55 526	47 526
Salaires et traitements	602 641	528 707
Charges sociales	262 325	237 628
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 036	332 259
Dotations aux provisions		-
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 311 996	1 146 459
Autres charges	518	2 373
TOTAL II	6 420 314	6 317 983
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 569 699	- 172 795
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	57 679	54 245
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	804 725	182 705
Autres intérêts et produits assimilés		-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		-
Différences positives de change		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-
TOTAL III	862 404	236 950
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	219 269	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 872	805
TOTAL IV	224 141	805
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	638 263	236 145
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	68 564	63 349
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	23 597	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
TOTAL V	23 597	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
TOTAL VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	23 597	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DE PRODUITS (I+II+V)	6 736 616	6 382 138
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 644 455	6 318 788
EXCEDENT OU DEFICIT	92 161	63 349



CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants

1.1 Présentation de la Fondation

La Fondation Entreprendre agit depuis 2008 en faveur de la cause entrepreneuriale.

Reconnue d'utilité publique en 2011, sa mission est d'animer, financer et accompagner les associations de l'entrepreneuriat pour leur permettre de se développer, d'innover, de coopérer et d'engager un changement systémique. Par son action elle contribue à la structuration de l'écosystème associatif agissant en faveur de l'entrepreneuriat

Abritante depuis 2015, elle développe le pôle des Fondations abritées pour les familles et personnes qui souhaitent donner corps à un projet philanthropique.

1.2 L'année 2022

2022 a été une année importante pour la Fondation Entreprendre car elle a permis de travailler sur ses ambitions à 2025 en formalisant 3 priorités sur lesquelles elles souhaitent concentrer son impact :

1. Réduire les inégalités : la Fondation Entreprendre souhaite que l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales soient des leviers d'insertion professionnelle pour tous
2. Revitaliser les territoires : la Fondation Entreprendre souhaite que l'entrepreneuriat soit un levier de développement des territoires en fragilité.
3. Développer l'entrepreneuriat utile à la société : la Fondation Entreprendre que l'entrepreneuriat engagé sur les défis de société soit la norme

La Fondation Entreprendre a formalisé une ambition de mobiliser 18 millions d'€ à 2025 pour agir sur ces 3 priorités

En 2022 la Fondation Entreprendre a poursuivi son accompagnement des associations lauréates des promo 2020 et 2021 de l'accélérateur et sélectionné 3 nouvelles associations pour rejoindre ce programme d'accompagnement structurel : 60 000 Rebonds, Réseau Initiative et Entreprendre pour Apprendre.

Sur ses programmes d'innovation sociale, la Fondation Entreprendre a finalisé son programme ReAgir (2020-2022) pour aider les entrepreneurs en difficulté et faire changer le regard sur l'échec à travers 3 associations (Crésus, 60 000 Rebonds et Second Souffle). Au total ce sont plus de 1500 entrepreneurs qui ont été accompagnés et plus de 38 000 personnes sensibilisées. L'ensemble des résultats sont détaillés dans le rapport d'activité. Le collectif du programme Entreprendre la Ruralité a fait le bilan de sa première année d'action et la Fondation Entreprendre a lancé un nouveau collectif « Entr&Prends ton avenir » pour donner le pouvoir d'agir aux jeunes les plus fragiles grâce à l'entrepreneuriat. Le collectif de financeurs (Fondation Entreprendre, Axa, Fondation d'entreprise Société Générale C'est Vous l'Avenir, Fondation du groupe Primonial et Fonds de Dotation de l'Institut Fontaine) a sélectionné ensemble les 4 lauréats associatifs qui vont déployer leur expérimentation pour les 3 ans du programme : Osons Ici et Maintenant, Fondation les Apprentis d'Auteuil, Réseau Piment et Kunact.



Enfin sur le LAB, la Fondation Entreprendre a continué à participer au groupe de travail sur l'approche systémique du changement avec Ashoka, Fondation de France, Fondation Bettencourt Schuller, Entreprendre&+, Ticket for Change, ESSEC. Elle a aussi initié une démarche de prospective sur l'entrepreneuriat souhaitable en 2040 avec des livrables publiés sur le site internet de la Fondation tout au long de la démarche. Elle a aussi apporté un financement d'1 an en amorçage à 2 projets : le Fonds d'impulsion de Clust'er Jura, nouvel outil financier pour soutenir l'entrepreneuriat de territoire, et Mod'Emplois, plateforme web pour favoriser l'essaimage de l'entrepreneuriat social sur les territoires.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan net avant répartition de l'exercice clos est 16 916.990 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté, sous forme de liste, dégage un résultat de 92 161 euros.

Les notes ou tableaux ci-après, incluant le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi des Ressources (CER) font partie intégrante des comptes annuels.

CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice, y compris l'annexe, ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières.

Les contributions de chacune des fondations abritées sous égide de la Fondation Entreprendre sont individualisées dans les comptes de bilan et de résultat de cette dernière grâce à la comptabilité analytique.

La Fondation Entreprendre abrite au 31 décembre 2022, 8 fondations : la Fondation Etoile, la Fondation Tocqueville, la Fondation Territoriale Grand Littoral Côte d'Opale, la Fondation Ecole M, la Fondation SIPAREX, la Fondation Jérôme Gayet, la Fondation de l'Engagement et la Fondation &+.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable général dans le respect du principe de prudence et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;



- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Chapitre 3 : Eléments de compréhension du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent l'inscription à l'actif de donations temporaires d'usufruits reçues par la Fondation Entreprendre.

Ces donations sont enregistrées à hauteur de la valeur inscrite dans les actes notariés avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». Elles sont amorties linéairement sur la durée de l'usufruit, en l'occurrence trois ans.

Pour l'année 2022, les produits perçus de la donation temporaire d'usufruit en faveur de la Fondation Entreprendre sont de 199 837,89 €.

DETAIL DTU :

- 6 749 actions de la société FIL –AIDE 2 (évaluation des titres compte tenu de la durée par acte notarié)
- 1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2021 (renouvellement de la DTU jusqu'au 31 décembre 2022)
- Date de signature : 21 décembre 2018

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine contrôlés par la Fondation Entreprendre et procurant des avantages économiques futurs. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en état d'utilisation.

Les amortissements définis comme des biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire.

Matériel de bureau et informatique : 3 ans



Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2022
Donation Temporaire d'usufruit	600 000			600 000
Matériel de bureau et informatique	23 641	4 885	567	27 960
Immobilisation en cours	-			-
TOTAL	623 641	4 885	567	627 960

Variation des amortissements

EN EUROS	Cumul au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2022
Amortissement DTU	600 000			600 000
Amort. Matériel de bureau	15 268	4 036	567	18 736
TOTAL	615 268	4 036	567	618 736

3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire retenue correspond à la quote-part de situation nette détenue par la Fondation Entreprendre.

Les avances de fonds de la Fondation Entreprendre à sa filiale sont comptabilisées en immobilisations financières.

Variation des immobilisations financières

	En euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
26710000	Titres de Participation SCI la Filature	2 700 000			2 700 000
26710000	Créances Part SCI la FILATURE	1 691 236	54 245		1 745 481
26780000	Créances participations intérêts courus	54 245	3 434		57 679
27300000	Autres Immobilisations financières		2 500 330		2 500 330
	TOTAL	4 445 481	2 558 009	-	7 003 490

Les autres immobilisations financières sont constituées des titres de trois SCPI acquis sur l'exercice 2022.

Tableau des filiales et participations

Le portefeuille est constitué des titres de la SCI la FILATURE ENTREPRENDRE.

En euros



Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	
			brute	nette
2 700 100	- 1 565 192	99,99%	2 700 000	1 134 808
Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1 745 481	-	251 050	- 132 921	-

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

Variation de la dotation pour dépréciation.

En euros	Cumul au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Dotation pour dépréciation SCI La Filature	1 565 192		-	1 565 192
Dotation pour dépréciation SCPI		41 787		41 787
TOTAL	1 565 192	41 787	-	1 606 979

Au regard des résultats d'exploitation favorable de la SCI la Filature, aucune augmentation de la dotation pour dépréciation n'a été ajoutée pour l'année 2022.

3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En euros

Créances rattachées à des participations	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	1 803 160		1 803 160
Autres créances immobilisées	-		
TOTAL de l'actif immobilisé	1 803 160	-	1 803 160
DE L'ACTIF CIRCULANT	-		
Usagers (2)	3 100	3 100	
Personnel et charges sociales à récupérer	137	137	
Etats et autres collectivités publiques		-	
Compte courant SCI la Filature	182 437	182 437	
Débiteurs divers	43 949	43 949	
Charges constatées d'avance	3 690	3 690	
TOTAL de l'actif circulant	233 313	233 313	-
TOTAL GENERAL	2 036 473	233 313	1 803 160

(1) Il s'agit d'un compte courant mis à disposition de la SCI la Filature – siège de la Fondation Entreprendre.



(2) Ce sont principalement des chèques reçus en 2023 datés de 2022 et encaissés au mois de janvier 2023 ou bien des montants conventionnellement rattachables à 2022 reçus en 2023.

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois les dons datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs ; ils sont inscrits en créances au bilan. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice clos. La Fondation n'accepte plus de dons datés de l'année 2022 après le 20 janvier 2023.

3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues par la Fondation Entreprendre se composent de comptes courants et de comptes sur livrets.

Les valeurs mobilières de placement sont pour l'essentiel constituées d'obligations, de valeurs monétaires et d'actions. Elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) majorées le cas échéant des intérêts courus et / ou capitalisés. La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

Etat des VMP

Une moins-value de 177 482 € a été comptabilisée sur les placements financiers acquis au 31/12/2022.

En euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provisions	Net	Net
Dépôts et comptes à terme	1 001 672		1 001 672	4 206 720
Contrat de capitalisation	4 116 225		4 116 225	4 043 142
OPCVM actions & Fonds alternatifs	2 820 985	177 482	2 643 503	1 046 669
Obligations et OPCVM d'obligations			-	1 684 959
TOTAL	7 938 882	177 482	7 761 400	10 981 491

Disponibilités

Ce sont essentiellement les soldes des comptes bancaires de la Fondation et des Fondations abritées.

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courant bancaires (1)	3 515 136	2 400 528	3 956 561
Comptes sur livret	1 405	1 404	937
Intérêts courus		1	467
TOTAL	3 516 541	2 401 934	3 957 965

1) Dont 1 273 418 euros pour les Fondations abritées au 31/12/2022.



3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre

3.5.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A la clôture de l'exercice
	MONTANT	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT
Dotations non consommables	3 500 000							3 500 000
Fonds propres sans droit de reprise	10 322 276	63 349	63 349					10 385 626
Fonds associatif avec droit de reprise	-							-
Excedent / déficit	63 349			92 161	92 161	63 349	63 349	92 161
Fonds dédiés	808 175			1 311 996		939 757		1 180 414
TOTAL	14 693 800	63 349	63 349	1 404 157	92 161	1 003 106	63 349	15 158 201

La dotation initiale de 3,5 millions comprend pour 2,7 millions, les parts de la SCI La Filature Entreprendre, siège de la Fondation (paragraphe 3.2).

Le conseil d'administration de la Fondation entreprendre a voté en 2018 la mise en réserve de trois ans de missions sociales et 1.5 an de frais de fonctionnement afin d'honorer ses engagements sur la durée des conventionnements.

3.5.2 Fonds propres des fondations abritées

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre sont des fondations de flux.

3.5.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles avec comme contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

3.5.4 Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation Entreprendre et des fondations abritées

Lorsque les dons reçus sont expressément affectés à un programme de la Fondation ou pour une fondation abritée, la Fondation utilise le procédé des fonds dédiés.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».



Lorsque la ou les missions assignées par les fondateurs d'une fondation abritée ont un objet plus restreint que celui de la fondation abritante, les missions réalisées par la fondation abritée sont assimilées à un projet défini et la partie des ressources qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des fondateurs de la fondation abritée, est comptabilisée en charge « Reports en fonds dédiés des fondations abritées » avec pour contrepartie un passif « Fonds dédiés des fondations abritées ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés ».

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	A l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	TRANSFERTS	Montant global	Dont fds dédiés correspondant à de projets sans dépense au cours de deux derniers exercices
DTU	49 838	199 838	199 838				49 838
Fonds dédiés - Territoire	70 000	90 000	70 000				90 000
Fonds dédiés - Fondations abritées	688 337	1 022 158	669 920				1 040 575
TOTAL	808 175	1 311 996	939 758	-	-	-	1 180 414

3.6 Etat des dettes

(1) Les autres dettes recouvrent principalement des subventions attribuées par la Fondation Entreprendre ou les fondations abritées sur l'année 2022 et non encore payées au 31/12/2022 (cf infra Missions sociale paragraphe 4.3.1).

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes sur immo et comptes rattachés	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	155 170	155 170	-
Usagers avances reçues	-	-	-
Dettes relatives au personnel	117 476	117 476	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-
Autres dettes (1)	1 486 144	1 486 144	-
Produits constatés d'avance (2)			
TOTAL	1 758 789	1 758 789	-



Chapitre 4 – Eléments de compréhension du compte de résultat

4.1 Vente de prestations de service

Les prestations de services correspondent essentiellement à des retrocessions de frais de gestions perçus par Cedrus, organismes financiers à hauteur de 137 K€.

4.2 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations

Les dons constituent la principale ressource de la Fondation ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Les dons versés en chèques datés de 2022 et reçus jusqu'au 20 janvier 2023 sont rattachés aux recettes de l'exercice 2022. Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2022.

Les dons reçus par la Fondation Entreprendre sur l'exercice s'élèvent 4 629 K€ et se décomposent de la façon suivante :

Répartition des dons

En K€	2022
DONS	3 040
MECENAT	942
FONDATIONS ABRITEES	647
TOTAL	4 629

4.3 Subvention

La Fondation Entreprendre ne bénéficie pas de subventions publiques pour ces actions.

La Fondation Tocqueville a reçue pour 2022, 30 K€ de subventions publiques.

4.4 Produits financiers

Nature des produits financiers

En K€	2022
INTERETS RECUS	0
PRODUITS NET SUR CESSIONS DE VMP	728
Dividendes SCPI	76
INTERETS COMPTE COURANT SCI	58
TOTAL	862



4.5 Charges d'exploitation

4.5.1 Les modes d'action

La Fondation Entreprendre est une fondation redistributrice. Son action s'articule autour de trois modes d'action stratégique :

1. L'accélérateur : pour financer accompagner sur 3ans la structuration d'associations ayant fait leur preuve afin de leur permettre de se consolider et de se développer à grande échelle
2. La réponse collective : pour financer sur 3ans, avec une alliance de financeurs, des expérimentations terrain permettant à des associations de créer et expérimenter de nouvelles solutions répondant à un besoin peu ou pas du tout adressé
3. Le Lab : Pour financer des études, des amorçages de projet sur 1an ou des groupes de travail afin que l'écosystème associatif de l'entrepreneuriat et la Fondation Entreprendre puissent anticiper les grands sujets de demain

Au-delà des subventions, la Fondation apporte un accompagnement spécifique à chacune des structures qu'elles accompagnent soit en utilisant ses ressources propres ou en mobilisant des experts sur des sujets identifiés au préalable par l'équipe de la Fondation où à l'issu d'un diagnostic.

Tableau des subventions (Aides Financières versées)

En K€	2022
LE LAB	61
LA REPONSE COLLECTIVE	698
ACCELERATEUR	1 777
COLLECTE PARTENARIALE	23
Autres SUBVENTIONS	333
FONDATIONS ABRITEES	421
TOTAL	3 313

4.5.2 Personnel de la Fondation

L'effectif moyen sur l'exercice est de 8 salariés au 31/12/2022.

Il y a eu un recrutement d'un CDD sur l'année 2022.

4.5.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 18 K€ sur l'exercice.



Chapitre 5 – Autres informations

5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan

Si la Fondation prend des engagements pluri-annuels avec les associations qu'elle soutient, tous ses engagements sont soumis à une clause suspensive (la validation d'un bilan annuel par la direction de la Fondation par exemple).

Les charges de la période sont comptabilisées après engagement du CA et/ou levée des conditions suspensives suivant les procédures établies par le conseil d'administration de la Fondation.

Le total des engagements hors bilan est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 3.5.1).

5.2 Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. La Présidente, le Trésorier et le Secrétaire du bureau de la Fondation ne sont pas salariés.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés.

Les contributions volontaires en nature concerne le travail de la Présidente, des membres du bureau, du conseil d'administration et des différents comités. Elles ne sont pas valorisées par la Fondation.

Pour l'année 2022, la Fondation Entreprendre a bénéficié d'un accompagnement pro-bono par une agence de communication pour un montant de 21 960 euros . Il a été établi un reçu fiscal.

5.3 Ventilation des éléments liés à l'activité des fondations abritées

La Fondation Entreprendre accueillait 10 fondations abritées : la Fondations Tocqueville, la Fondation Palatine des ETI, la Fondation Comité Grand Littoral, la Fondation Etoile, la Fondation Arezki Idjerouidene, la Fondation Ecole M, la Fondation Siparex, la Fondation &+ et la Fondation de l'engagement. Les Fondations Arezki Idjerouidene et Palatine des ETI ont cloturé leur activité au cours du premier trimestre 2022.

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre œuvrent dans des domaines autour de l'entrepreneuriat. Ce sont des fondations de flux qui s'engagent pour une durée minimale de trois ans.

Lorsque la ou les missions assignées par les fondateurs d'une fondation abritée ont un objet plus restreint que celui de la fondation abritante, les missions réalisées par la fondation abritée sont assimilées à un projet défini et en conséquence sont comptabilisés en « Report en fonds dédiés des fondations abritées » avec pour contrepartie un passif « Fonds dédiés des fondations abritées ».



Les fondations abritées ont été accompagnées tout au long de l'année par la Fondation Entreprendre lors des rencontres, réunions qui leur permettent d'échanger sur leur problématique et de rencontrer des experts sur des sujets qui leur sont communs.

L'excédent dégagé par l'action des fondations abritées permet à ces dernières d'envisager l'année 2023 avec sérénité.

Suivi des mouvements de fonds des fondations abritées

	2022		2021	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
FONDATION ARESKI IDJROUIDEN	3 729	3 729	211	3 940
FONDATION ECOLE M	126 488	184 646	94 149	177 015
FONDATION ETOILE	82 999	363 009	121 033	248 214
FONDATION JEROME GAYET	66 848	223 290	27 265	200 460
FONDATION PALATINE DES ETI	165	5 219	1 164	6 366
FONDATION SIPAREX	130 214	590 633	124 028	398 794
FONDATION TERRITORIALE COT	3	3	57	60
FONDATION &+	60 393	82 140	66 560	78 700
FONDATION TOCQUEVILLE	198 905	207 510	195 453	204 395
FONDATION DE L'ENGAGEMENT	175	50 316	40 739	41 056
EXCEDENT	1 040 576		688 338	-
TOTAL	1 710 496	1 710 496	1 358 998	1 358 998

5.4 Transactions avec contrepartie

La Fondation n'a pas fourni lors de l'exercice 2022 de transactions avec contreparties.

Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'art 432.-2 du règlement ANC 2019-06 du 5 décembre 2019 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



6.1 Tableau de passage

La Fondation Entreprendre établit un tableau de passage pour passer du CER au CROD. Toutes les écritures analytiques sont imputées directement en comptabilité.

Les coûts directs sont affectés à chacune de actions relatives aux rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Les charges de personnels font l'objet d'une répartition basée sur le poste du salarié. Il n'est pas fait de retraitement par tâche notamment pour l'activité liée aux Fondations abritées comptabilisées en frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. La responsable de communication ainsi que son alternante sont comptabilisées en totalité en frais de fonctionnement.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINIE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
											-
Achat de marchandises	-	833			354		1 320				2 506
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	183 117	219 313			116 475		348 568				867 473
Aides financières		3 286 746			0		27 065				3 313 811
Impôt, taxes et versement assimilés	22 317				12 384		20 825				55 526
Salaires et charges sociales	303 583				102 517		196 541				602 641
Charges sociales	119 213				43 168		99 944				262 325
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 305				454		2 277				4 036
Dotations aux provisions								219 269			219 269
Reports en fonds dédiés										1 311 996	1 311 996
Autres charges											-
Charges financières							4 872				4 872
Charges exceptionnelles											-
Participations des salariés au résultat											-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	629 535	3 506 891	-	-	275 352	-	701 412	219 269	-	1 311 996	6 644 455

6.2 CROD – Comptes de résultat par origine et destination

PRODUITS	2022		2021		VARIATION
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 646 710	5 646 710	5 205 485	5 205 485	8%
11 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-	
12 Dons, legs, et mécénat					
- Dons manuels	3 487 269		3 880 457		-10%
- Legs, donations et assurance vie	199 838		199 838		
- Mécénat	942 000		888 240		6%
13 Autres produits liés à la générosité du public	1 017 603		236 950		329%
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	120 147	-	80 994	-	48%
2.1 Cotisation avec contrepartie	-		-		
2.2 Parrainage des entreprises	-		-		
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	120 147		80 994		
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	30 000	-	50 000	-	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	939 759	939 759	1 045 659	1 045 659	-10%
TOTAL	6 736 616	6 586 468	6 382 138	6 251 144	6%
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	4 136 426	3 828 935	3 878 935	3 828 935	7%
11 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	629 535	599 535	407 553	357 553	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 506 891	3 506 891	3 471 382	3 471 382	
12 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	-		-		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		-		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	275 352	275 352	238 323	238 323	16%
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	275 352	275 352	238 323	238 323	
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	-		-		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	701 412	581 265	726 552	645 558	-3%
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	219 269	219 269	328 519	328 519	-33%
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-	-	
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 311 996	1 311 996	1 146 459	1 146 459	14%
TOTAL	6 644 454	6 494 308	6 318 788	6 187 795	5%
EXCEDENT OU DEFICIT	92 161	92 161	63 349	63 349	



6.3 Commentaires sur les ressources

Pour financer son action, la Fondation Entreprendre collecte des fonds auprès de personnes privées, ou entreprises. En 2022, la fondation Tocqueville a reçu 30 K€ de subvention publique.

6.3.1. Autres produits liés à la générosité du public

Ce sont essentiellement les produits financiers de la Fondation Entreprendre, produits acquis avec des ressources issues de la générosité du public.

6.3.2 Autres produits non liés à la générosité du public

En 2022, les autres produits non liés à la générosité du public concernent essentiellement le projet « Revitalisation » à hauteur de 98 K€.

6.3.3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés », les montants des charges d'exploitation comptabilisés dans l'exercice et affectés à la réalisation d'un projet défini (cf. paragraphe 3.5.4).

6.4 Commentaire sur les emplois

6.4.1 Missions sociales

Les projets portés par la Fondation sont exclusivement menés sur le territoire français. La Fondation agit selon trois modes d'actions :

- Le LAB
- La Réponse collective
- L'accélérateur

Le montant du financement des projets correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2022 ou des exercices antérieurs pour la part des budgets pouvant être engagée au cours de l'exercice 2022. Les conventions de chaque association précisent les conditions des levées suspensives qui permettent d'engager l'argent sur l'année.

Un programme comprend le versement de subventions ainsi que le coût de l'accompagnement proposé aux associations soutenues.

La mission de plaidoyer de la Fondation a été intégré dans le lab.

L'action des fondations abritées est totalement intégré dans la mission sociale de la Fondation Entreprendre.



Les missions sociales représentent 80% des emplois de l'exercice.

MISSION SOCIALE	2022
En K€	
LE LAB	109
L'ACCELERATEUR	1831
LA REPONSE COLLECTIVE	763
AUTRES PROGRAMMES	245
AUTRES MISSIONS SOCIALES	13
ACCOMPAGNEMENT	502
<u>SOUS TOTAL FONDATION</u>	3 463
FONDATIONS ABRITEES	586
ORGANISME RELAI	85
<u>SOUS TOTAL FONDATIONS ABRITEES</u>	671
TOTAL MISSION SOCIALE	4 136

6.3.2 Frais de recherche de fonds

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Les frais de recherche de fonds représentent 5 % des emplois.

6.3.3 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 15 % des emplois de l'année. Les charges de communication, et les charges financières sont intégrées au frais de fonctionnement.

6.3.4 Report en fonds dédiés de l'exercice

Sont comptabilisées au débit du compte « Report de fonds dédiés », les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources affectées par les donateurs ou mécènes (cf. paragraphe 3.5.4).

Chapitre 7 - Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

7.1 Principes, règles et méthodes d'établissement

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n°91 -772 du 7 août 1991. Il reprend les informations énoncées dans le CROD (chapitre 6).

Il ne reprend que les ressources issues de la générosité du public et leur affectation par type de dépenses.

Les commentaires sont les mêmes que pour le CROD.



Tableau du Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

	2022	2021		2022	2021
EMPLOI PAR DESTINATION			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
- Actions réalisées par l'organisme	599 535	357 553	1.2 Dons, legs, et mécénat		
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 506 891	3 471 382	- Dons manuels	3 487 269	3 880 457
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance vie	199 838	199 838
Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	942 000	888 240
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du publique	1 017 603	236 950
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	275 352	238 323			
2.2 Frais de recherches d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	581 265	645 558			
TOTAL DES EMPLOIS	4 963 043	4 712 816	TOTAL DES RESSOURCES	5 646 710	5 205 485
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	219 269	328 519			
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES					
			4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 311 996	1 146 459	5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	939 759	1 045 659
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	92 161	63 349	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE TOTAL		
Total	6 586 468	6 251 144	Total	6 586 468	6 251 144

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2022	2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	808 175	707 375
(-) Utilisation	-939 757	-1 045 659
(+) Report	1 311 996	1 146 459
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 180 414	808 175



Tableau de variation des fonds issus de la Générosité du public

	2022	2021
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 858 889	13 803 914
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	92 161	63 349
(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	850	- 8 374
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 951 899	13 858 889

Ce tableau met en évidence la politique de réserve mise en place par le conseil d'administration de la Fondation Entreprendre. Afin d'assurer ces engagements sur les années à venir et la mise en place de programmes pluri-annuels sur trois ans, le conseil d'administration de la Fondation Entreprendre souhaite que les réserves de la Fondation garantisse trois ans de missions sociales et un et demi de fonctionnement.

Tableau des contributions volontaires en nature (cf paragraphe 5.2)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	21 960	25 475	Bénévolat		-
Réalisées à l'étranger		-	Prestations en nature	21 960	-
			Dons en nature		25 475
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
			Prestations en nature		
			Dons en nature		
Total	21 960	25 475	Total	21 960	25 475

